

LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

LA FORCE DE L'ACTION CONCERTÉE



SOMMAIRE

Québec 

LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

LA FORCE DE L'ACTION CONCERTÉE

SOMMAIRE

Édition produite par :

Ministère des Relations internationales

Ce document a été publié en quantité limitée ;
il est disponible, en version électronique,
en français, en anglais, en espagnol, en allemand,
en italien, en portugais, en néerlandais, en catalan,
en japonais et en chinois, à l'adresse suivante :
www.mri.gouv.qc.ca.

Toute reproduction totale ou partielle
de ce document est autorisée,
à condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006
ISBN-2-550-47145-8 (imprimé)
ISBN-2-550-47146-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2006.



JEAN CHAREST
PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC

Depuis quelques années, sur le plan historique, les événements se bousculent. Des pays dits du tiers-monde se sont hissés parmi les puissances économiques mondiales. Le mouvement des biens, des marchandises et des personnes est bouleversé. La révolution technologique a transformé la relation avec l'information. Les images voyagent aussi vite que les capitaux.

La guerre froide s'est estompée pour faire place à des conflits régionaux qui se sont multipliés, tandis que le terrorisme a traversé l'océan. Le fléau des pandémies vient par ailleurs nous hanter. En revanche, la protection de l'environnement et la recherche d'une mondialisation plus juste ont fait naître de nouvelles solidarités.

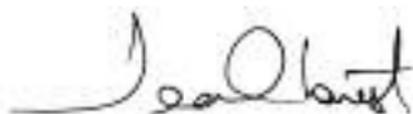
Dans ce monde en effervescence, le pouvoir des États-nations s'est dilué dans le prolongement des marchés. Dans ce début de village global, l'émergence de problématiques inédites appelle des solutions globales et multilatérales. Dans ce nouveau contexte mondial, le Québec, pleinement intégré à l'environnement nord-américain, doit faire sa place, affirmer son identité, prospérer économiquement tout en préservant ses valeurs.

La présente politique internationale vise à doter le Québec de stratégies actuelles pour relever les défis et saisir les promesses d'un monde en évolution. Déjà, concrètement, j'ai dirigé en 2005 l'une des plus importantes missions québécoises à avoir jamais visité la Chine et, au début de l'année, j'ai mené la première mission québécoise en Inde.

Notre politique vise le développement de notre rayonnement international. Elle réaffirme la liberté du Québec de mener une action internationale forte et autonome, partout où nous le jugeons bon : ce qui est de compétence québécoise chez nous est de compétence québécoise partout.

Dans le respect de la politique étrangère canadienne, cet enrichissement de notre diplomatie se fera notamment en redéployant notre réseau de représentations à l'étranger. Nous allons aussi accroître notre participation à la diplomatie canadienne.

Notre politique internationale marque un tournant. Elle combine notre action à une position canadienne plus représentative des intérêts du Québec. De cette façon, la voix du Québec sera mieux entendue dans ce monde du XXI^e siècle.

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean Charest". The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal stroke at the beginning.



MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES
ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA FRANCOPHONIE

Le Québec se présente sur la scène internationale depuis plus de cent ans comme la seule société nord-américaine à majorité francophone. Fier de son identité, partie prenante à l'ensemble canadien et pleinement intégré à ce continent, le Québec est une société de savoir, à l'économie moderne disposant de ressources naturelles abondantes.

Dans le nouvel ordre mondial marqué par l'ascension des économies émergentes, le Québec affirme sa volonté de mener une action internationale forte, concertée et multilatérale, répondant à ses propres besoins.

Pour cela, le gouvernement doit tout d'abord faire converger l'expertise et l'action de ses ministères et organismes autour d'un certain nombre d'objectifs et de priorités internationales partagées. Il doit ensuite travailler plus étroitement avec les villes et les grandes institutions publiques que sont notamment les universités ainsi qu'avec les divers groupes de la société qui sont déjà actifs sur la scène internationale afin que l'action des uns et des autres se renforce mutuellement.

Le gouvernement du Québec entend également travailler de façon concertée avec le gouvernement fédéral canadien, convaincu qu'il peut contribuer activement à l'influence du Canada dans le monde et qu'il est lui-même plus fort lorsque le gouvernement canadien l'appuie dans son action internationale. De plus, loin de reculer face aux partenariats internationaux qu'il a développés depuis 40 ans, le gouvernement du Québec veut intensifier ses relations bilatérales.

Cette conviction que le Québec sera plus fort et plus influent sur la scène internationale en ralliant d'autres partenaires et en agissant de façon concertée constitue la trame de fond de la présente politique.

Cependant, notre plus grand gage de succès sera toujours tributaire du degré d'ouverture, de tolérance et d'accueil de la société québécoise. J'ai eu l'occasion, en préparant cette politique, de rencontrer de jeunes Québécoises et Québécois qui m'ont parlé de leur vision du Québec et de leurs espoirs pour demain. Ils m'ont aussi parlé de leurs activités et de leurs réseaux qui ne connaissent pas de frontières. En les voyant ainsi le regard tourné vers le monde et les pieds bien enracinés au Québec, quelle que soit leur origine, j'ai la conviction que le Québec a la capacité de réussir et de prendre la place qui lui revient dans le monde.



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PREMIER MINISTRE	5
MOT DE LA MINISTRE	7
Préface	11
Les responsabilités internationales du gouvernement du Québec	12
Le contexte	13
Les objectifs et les priorités	16
Renforcer la capacité d'action et d'influence de l'État québécois	17
Favoriser la croissance et la prospérité du Québec	19
Contribuer à la sécurité du Québec et du continent nord-américain	23
Promouvoir l'identité et la culture du Québec	26
Contribuer à l'effort de solidarité internationale	28
Le déploiement de l'action internationale du Québec	30
Synthèse des objectifs et des priorités de la Politique internationale du Québec	32

PRÉFACE

Le Québec a fait le choix, il y a plusieurs années déjà, d'être un acteur international. L'étendue de ses responsabilités gouvernementales mais aussi son identité propre au sein de l'ensemble canadien et dans l'espace nord-américain commandaient une telle action. L'évolution du contexte mondial renforce cette nécessité.

Dans un monde où de profonds changements géopolitiques modifient les rapports de force, où les progrès technologiques transforment l'économie internationale en un milieu extrêmement compétitif, où il faut conjuguer mondialisation et identités; à l'heure où la dynamique nord-américaine sollicite les dimensions régionales de la sécurité, de l'énergie et de l'environnement, alors que les négociations commerciales tracent l'avenir des politiques agricoles et que les organisations internationales viennent baliser l'élaboration des politiques publiques, le Québec veut intensifier son action internationale et prendre part aux travaux, aux instances et aux organisations qui concernent ses responsabilités et ses intérêts, convaincu par ailleurs que les États fédérés peuvent apporter leur contribution à la construction d'un monde plus prospère, plus sûr et plus solidaire.

Inscrivant son action dans une logique d'affirmation tant au sein de la Fédération canadienne que sur le plan international, le gouvernement du Québec compte agir en concertation et en complémentarité avec le gouvernement fédéral canadien.

Il mènera son action internationale en reflétant les valeurs qui forgent l'identité québécoise et en veillant à ce que les décisions prises ailleurs ne viennent pas limiter la capacité de la société québécoise à vivre et à se développer selon les choix qui sont les siens.

LES RESPONSABILITÉS INTERNATIONALES DU QUÉBEC

Le Québec est un État fédéré qui exerce des compétences dont certaines lui sont exclusives, telles la gestion des ressources naturelles, la santé, l'éducation, la culture, les institutions municipales ou le droit privé. Il gère son système fiscal et prélève ses taxes et impôts. Il administre les tribunaux et l'essentiel des services de sécurité publique et il est responsable de la sélection des immigrants pour son territoire. Par ailleurs, le gouvernement du Québec exerce, conjointement avec le gouvernement fédéral, certaines responsabilités comme l'agriculture ou les transports.

Il a mis en place au cours des années des instruments juridiques et institutionnels qui lui permettent d'assumer les dimensions internationales de ses responsabilités. Il a confié au ministère des Relations internationales le mandat de diriger l'action du gouvernement à l'étranger, de coordonner à cet effet l'action des ministères et organismes, de gérer un réseau de représentations, de négocier et mettre en application des ententes internationales.

Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis quarante ans ont agi avec une remarquable constance. Le Québec compte aujourd'hui à l'étranger près d'une trentaine de délégations, de bureaux et d'agents locaux. Plus de 300 ententes bilatérales sont en vigueur avec des États nationaux ou fédérés dans près de 80 pays. Le gouvernement du Québec siège aux instances de la Francophonie, il suit de près les travaux des organisations internationales qui concernent ses compétences et ses intérêts et assure la mise en œuvre sur son territoire de plusieurs conventions internationales.

Le gouvernement du Québec entend poursuivre et intensifier son action internationale. Il souhaite le faire en renforçant son partenariat avec le gouvernement fédéral, convaincu qu'une juste image du Canada à l'étranger ne saurait occulter son caractère fédératif, c'est-à-dire l'existence de deux ordres de gouvernement agissant dans leurs sphères respectives.

LE CONTEXTE

Depuis la fin de la guerre froide, le monde a connu une restructuration profonde des rapports internationaux. Cette restructuration a progressé sur un fond de mondialisation de plus en plus poussée et c'est parmi les changements qu'elle entraîne qu'il faut chercher les tendances qui affecteront à moyen et long terme l'évolution du Québec. Parmi celles-ci, certaines touchent le Québec de façon plus marquée :

- **L'émergence de nouveaux pôles économiques.**

Les pays émergents rivalisent aujourd'hui avec les économies développées entraînant une restructuration et un déplacement des capacités de production. Ces ajustements bouleversent non seulement le secteur des biens de consommation traditionnels, mais ils touchent aussi les secteurs de haute technologie et celui des services qui sont de moins en moins concentrés dans les seules économies développées. Le Québec subit directement les effets de ces transformations qui affectent ses entreprises et ses travailleurs en plus de fragiliser sa position concurrentielle, notamment sur son principal marché, les États-Unis.

- **L'intégration de plus en plus poussée du commerce international.**

Commerce et investissement sont aujourd'hui étroitement reliés. Ainsi, une proportion de plus en plus importante des exportations d'un pays provient de composantes importées d'ailleurs. Le Québec ne fait pas exception à la règle. On estime que le pourcentage de contenu étranger dans ses exportations s'établit à 37 %. Investir à l'étranger fait maintenant partie de la stratégie d'un nombre croissant d'entreprises québécoises.

- **Le rôle stratégique de l'éducation et de la recherche.**

Dans un contexte où les capitaux, les technologies et même la main-d'œuvre se déplacent plus facilement qu'auparavant, le champ des relations économiques internationales englobe aujourd'hui un ensemble

complexe de facteurs interreliés. Ainsi, le développement du capital humain, la capacité de recherche et d'innovation, la qualité des systèmes d'éducation sont devenus des éléments essentiels pour accroître la compétitivité de l'économie québécoise.

- **La place prépondérante des questions de sécurité.**
La vague d'attentats qui a secoué plusieurs régions du globe au tournant du siècle a placé la lutte contre le terrorisme au cœur des préoccupations de la communauté internationale. À cela s'ajoutent deux nécessités : combattre les formes traditionnelles de criminalité transnationale et affronter les risques associés aux pandémies et à la dégradation de l'environnement. La prévention et la gestion de ces nouvelles menaces exigent non seulement la collaboration entre les États nationaux, mais aussi l'engagement direct des différents paliers de gouvernement, voire le décloisonnement entre sécurité extérieure et sécurité intérieure.
- **La montée des préoccupations liées au développement durable.**
La dégradation de l'environnement entraîne des conséquences politiques et économiques considérables pour les sociétés, les États et les gouvernements. Des changements de cap importants paraissent inévitables pour assurer la pérennité de l'environnement et des écosystèmes. Leur préservation revêt à la fois une dimension économique et sociale.
- **Le rôle accru des organisations internationales.**
Les organisations internationales traitent de problèmes dont la solution exige une concertation entre les États. Les normes qui en résultent tendent à être intégrées dans la gestion des affaires intérieures. La nature des enjeux amène aussi graduellement de nouveaux interlocuteurs comme les entreprises privées, les institutions civiles, les organisations humanitaires et les administrations locales à s'engager plus directement dans les relations internationales. Détenant à la fois d'importants pouvoirs de gouverner et la légitimité que confère leur statut d'entités élues démocratiquement, les États fédérés coiffent cette liste de nouveaux acteurs qui s'insèrent dans l'ordre international.

- **L'incidence de la mondialisation sur les questions identitaires et culturelles.**

Les technologies de l'information et les nouveaux moyens de communication facilitent les échanges d'idées et la diffusion des connaissances. Il s'ensuit néanmoins un choc des valeurs qui engendre des craintes quant à l'évolution sociale et culturelle à long terme, d'où le souci de préserver la diversité des expressions culturelles mais également la capacité d'intervention de l'État. La vulnérabilité du caractère francophone et des traits distinctifs de l'identité québécoise demeure un enjeu majeur de l'action internationale du gouvernement.

- **Le déséquilibre dans la répartition de la richesse mondiale.**

Les pays riches ont reconnu pour la première fois en 2000 que la lutte contre la pauvreté constitue la toute première urgence en matière de progrès mondial. Pour freiner et renverser, à terme, la détérioration du tissu social et économique des pays en difficulté, tous s'accordent à reconnaître que la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la gouvernance sont les deux priorités qui caractérisent l'aide au développement en ce début de millénaire.

Comparant l'évolution du monde et sa propre progression, le Québec devra également conduire son action internationale en fonction des défis qui lui sont propres notamment :

- La hausse du niveau de productivité des entreprises.
- La disponibilité de travailleurs qualifiés.
- La nécessité d'élever les niveaux d'immigration.
- L'insertion des collèges et universités dans les grands courants d'échanges internationaux.
- L'attraction d'étudiants et de chercheurs étrangers et la mobilité internationale de ses étudiants.
- La compétitivité de ses villes et de ses régions.
- La protection et l'essor de la langue française, de la culture et de la spécificité québécoises.
- Le maintien d'un équilibre entre développement économique et développement social dans un contexte de gestion serrée des finances publiques.

LES OBJECTIFS ET LES PRIORITÉS

À la lumière des transformations qui découlent de l'évolution du monde et des défis qu'il doit relever dans l'avenir, le Québec déploiera son action internationale en fonction de cinq objectifs :

RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACTION ET D'INFLUENCE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

FAVORISER LA CROISSANCE ET LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC ET DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ ET LA CULTURE DU QUÉBEC

CONTRIBUER À L'EFFORT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Pour chacun de ces objectifs, la politique internationale précise les enjeux et identifie les priorités qui guideront l'action. Ces priorités se traduisent dans un plan d'action gouvernemental qui mobilisera non seulement le ministère des Relations internationales, mais également les autres ministères et organismes du gouvernement.

OBJECTIF

RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACTION ET D'INFLUENCE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

De plus en plus de normes ou de standards découlant de conventions ou d'accords internationaux ont un impact direct sur les responsabilités du gouvernement du Québec. Sa capacité de faire des choix collectifs, de voter des lois ou d'adopter des règlements est aujourd'hui balisée par ces normes internationales. Le gouvernement peut soit subir ces changements, soit chercher à les influencer dans le sens de ses intérêts et des valeurs de la société québécoise. C'est cette deuxième voie que le Québec choisit. Pour ce faire, il doit pouvoir s'insérer dans les réseaux où s'élaborent ces normes, avoir accès aux décideurs étrangers et utiliser tous les leviers qui lui permettront d'exercer une influence réelle sur la scène internationale.

Deux priorités guideront son action à cet effet au cours des prochaines années :

Accroître la présence et l'action du Québec auprès des organisations internationales et lors des négociations ou travaux touchant ses intérêts.

Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques des pays, États fédérés ou régions avec lesquels le Québec partage des intérêts.

PRIORITÉ

Accroître la présence et l'action du Québec auprès des organisations internationales et lors des négociations ou travaux touchant ses intérêts :

PRINCIPALES ACTIONS

- Auprès des organisations internationales :
 - Négociation, avec le gouvernement fédéral, d'un cadre stable et prévisible facilitant la participation du Québec aux travaux des organisations et forums internationaux.
 - Nomination d'un représentant permanent du Québec au sein de la délégation permanente du Canada à l'UNESCO.

- Mise en œuvre d'un plan d'action visant à appuyer la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles par le plus grand nombre de pays possible.
- Renforcement de la présence du Québec à Washington pour suivre les travaux de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Banque mondiale.
- Présence accrue d'experts québécois dans les groupes de travail des organisations internationales.
- Augmentation du nombre de stagiaires québécois auprès des organisations internationales.
- Lors des négociations ou travaux touchant ses intérêts :
 - Participation plus étroite aux équipes de négociation canadiennes à l'OMC.
 - Participation à l'élaboration du Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.
 - Participation directe à la négociation du projet d'Accord sur le renforcement du commerce et de l'investissement entre le Canada et l'Union européenne.

PRIORITÉ

Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques des pays, États fédérés ou régions avec lesquels le Québec partage des intérêts :

PRINCIPALES ACTIONS

- Un redéploiement du réseau des délégations et bureaux du Québec à l'étranger pour renforcer sa présence dans certaines zones prioritaires.
- Le développement des relations avec les États fédérés et les grandes régions :
 - Intensification des liens avec les États américains et mexicains afin de renforcer l'espace commun.
 - Présence aux instances régionales d'Europe dont l'Assemblée des régions d'Europe (ARE) et la Conférence des Présidents de Régions à pouvoir législatif (REGLEG).

- Participation à la Conférence des chefs de gouvernement des régions partenaires afin de promouvoir les échanges en éducation, environnement, sciences et technologie.
- Un travail plus concerté avec les institutions publiques, notamment les grandes villes et les établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile.

OBJECTIF

FAVORISER LA CROISSANCE ET LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

Les échanges internationaux jouent un rôle vital dans l'économie du Québec. D'une part, les exportations représentent plus de 50 % de son PIB et sont responsables de 30 % des emplois. D'autre part, 24,6 % des investissements privés proviennent des entreprises étrangères. Au cours des dernières années, le Québec a vu ses exportations se fragiliser sur plusieurs marchés. Il devra donc chercher à consolider ses avancées aux États-Unis et en Europe et s'assurer de diversifier ses partenaires économiques. De plus, le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux de R-D équivalant à 3 % du PIB afin de maintenir sa place parmi le groupe des sociétés avancées ou émergentes qui comptent toutes investir dans la R-D. Pour cela, il lui faudra accentuer les partenariats internationaux, attirer les investissements dans un environnement attrayant pour les chercheurs et faciliter l'obtention de mandats mondiaux de recherche.

Enfin, bien que l'attraction d'investissements étrangers et le développement des marchés soient inhérents à la vitalité des échanges économiques du Québec, les efforts visant à augmenter ces échanges n'auront d'effets durables que si le Québec dispose d'une relève entrepreneuriale et d'une main-d'œuvre qualifiée apte à travailler dans un environnement de plus en plus internationalisé. Le défi de la main-d'œuvre sera majeur au cours des prochaines années et le Québec devra à la fois agir sur l'immigration, la formation, le savoir et l'innovation pour rester dans la course.

Pour ce faire, le gouvernement du Québec axera son action autour de trois priorités :

Consolider et accroître ses échanges économiques avec les États-Unis et l'Europe et les diversifier vers un certain nombre de marchés porteurs.

Mettre le savoir, l'innovation et l'éducation au coeur de son action internationale.

Attirer davantage d'immigrants qualifiés et faciliter leur intégration à la vie économique.

PRIORITÉ

Consolider et accroître ses échanges économiques avec les États-Unis et l'Europe et les diversifier vers un certain nombre de marchés porteurs :

PRINCIPALES ACTIONS

- Aux États-Unis, le Québec déploiera principalement son action dans quatre secteurs : commerce, sécurité, énergie et environnement. Il cherchera à jouer un rôle de leader dans la consolidation de l'espace économique nord-américain en œuvrant avec les États de la Côte Est et du Midwest à développer des partenariats transfrontaliers et à identifier les obstacles normatifs et réglementaires qui freinent le commerce. Par ailleurs, le Québec renforcera sa présence économique à Washington et à Atlanta.
- En Europe, le Québec cherchera à développer les occasions d'affaires dans cinq secteurs à fort potentiel des pays d'Europe occidentale (aérospatiale, construction, sciences de la vie, technologies de l'information et des communications et environnement). Il visera à mieux profiter des perspectives offertes par l'Europe élargie et appuiera les entreprises dans l'adaptation de leurs produits aux normes européennes.

- Pour diversifier ses échanges économiques, le Québec concentrera son action sur cinq marchés porteurs où il renforcera sa présence et ciblera ses interventions : le Mexique, le Japon, la Chine, l'Inde et le Brésil. Pour augmenter les chances de succès des entreprises sur ces marchés, un appui particulier sera offert pour faciliter le démarrage de projets et le regroupement d'entreprises.
- De nouvelles initiatives viendront également appuyer les exportations et attirer des investissements étrangers.
 - Un appui à l'exportation de l'expertise et du savoir-faire québécois par la mise en place, en partenariat avec l'ÉNAIP, d'un centre de valorisation internationale de l'expertise québécoise.
 - Une nouvelle stratégie de promotion et de prospection des investissements étrangers.
 - L'identification de nouvelles approches visant à appuyer les entreprises québécoises qui veulent s'implanter à l'étranger pour développer leur marché.
 - Un appui aux régions qui se dotent d'un plan d'action intégré en matière internationale, notamment pour favoriser le développement de leurs créneaux d'excellence.

PRIORITÉ

Mettre le savoir, l'innovation et l'éducation au cœur de l'action internationale du Québec :

PRINCIPALES ACTIONS

- Un accroissement du financement alloué au développement de partenariats internationaux en matière de recherche et à l'attraction de chercheurs étrangers.
- Une intensification et une meilleure coordination de la promotion internationale de l'offre éducative québécoise, en collaboration avec les universités.
- Un réaménagement des programmes de bourses d'exemption pour les étudiants étrangers afin d'attirer davantage de candidats des 2^e et 3^e cycles universitaires et d'étudiants en formation technique au collégial.

- L'élaboration d'une offre publique intégrée en matière de services éducatifs pour appuyer les réformes et le développement des systèmes éducatifs, notamment dans les économies émergentes.
- Une bonification de l'offre de stages internationaux pour les jeunes et l'appui à des projets d'entrepreneuriat jeunesse à l'étranger.

PRIORITÉ

Attirer davantage d'immigrants qualifiés et faciliter leur intégration à la vie économique :

PRINCIPALES ACTIONS

- L'amélioration du processus de reconnaissance des diplômes et des compétences par des actions concertées entre le gouvernement, les ordres professionnels et les établissements d'enseignement supérieur.
- Des efforts ciblés de promotion et de recrutement à l'étranger, tenant compte des besoins de main-d'œuvre du Québec, notamment sur les territoires prioritaires de l'Amérique latine, de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest.
- Un accroissement du nombre de candidats à l'immigration d'affaires invités à réaliser un voyage de prospection au Québec.
- Une augmentation du nombre de partenaires étrangers pour l'enseignement du français, afin que les candidats à l'immigration puissent amorcer leur apprentissage linguistique avant leur arrivée au Québec.

OBJECTIF

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC ET DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN

Les distinctions qui existaient entre sécurité extérieure et sécurité intérieure sont en train de disparaître. Cette nouvelle réalité requiert plus que jamais la collaboration de toutes les parties intéressées, tant aux niveaux mondial, régional que local. Au sein de la fédération canadienne, la sécurité n'est pas réservée en exclusivité à un ordre de gouvernement. Plusieurs compétences des provinces sont directement interpellées. Les pouvoirs du Québec en matière d'administration de la justice et de la santé, le rôle qu'il joue en environnement et en agriculture, ses responsabilités en matière de sécurité publique et l'impact des nouveaux enjeux de sécurité sur son économie font qu'il ne peut rester à l'écart des préoccupations internationales de sécurité. C'est d'abord en protégeant les citoyens sur son territoire, en travaillant à préserver la fluidité des échanges, en sécurisant ses infrastructures stratégiques et en s'assurant qu'il ne devienne une source de menaces pour ses partenaires que le gouvernement du Québec peut le mieux contribuer aux objectifs internationaux de sécurité.

Deux priorités guideront son action :

S'assurer d'un accès rapide et fiable à l'information stratégique et participer aux travaux des instances régionales et internationales sur les questions de sécurité non militaire.

Favoriser une circulation fluide et sécuritaire des personnes et des marchandises à la frontière et renforcer la sécurité des infrastructures stratégiques du Québec.

PRIORITÉ

S'assurer d'un accès rapide et fiable à l'information stratégique et participer aux travaux des instances régionales et internationales sur les questions de sécurité non militaire :

PRINCIPALES ACTIONS

- Mise sur pied, au ministère de la Sécurité publique, d'un centre de gestion intégrée de l'information de sécurité.
- Renforcement de la coopération en matière de sécurité avec les États-Unis, notamment avec les États du Nord-Est américain :
 - Intensification de la participation du Québec au Consortium des directeurs de la sécurité intérieure de la région du Nord-Est.
 - Instauration d'une coopération bilatérale entre le Procureur général du Québec et ses homologues des États frontaliers américains.
 - Renforcement des liens entre les organisations administratives et policières du Québec et de l'État de New York.
 - Multiplication des exercices de simulation Québec–États du Nord-Est des États-Unis en matière de sécurité.
 - Collaboration scientifique avec le *Center for Disease Control* (CDC) américain et conclusion d'ententes de collaboration technique avec les États de la Côte Est des États-Unis en vue de prévenir la propagation des maladies infectieuses et des pandémies.
- Renforcement de la collaboration régionale et internationale en matière de sécurité environnementale visant notamment l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction des gaz à effet de serre, la préservation de la ressource du fleuve Saint-Laurent, la lutte aux espèces envahissantes et la prévention des risques associés aux produits de la biotechnologie.
- Coopération en matière de sécurité civile avec la France et mise sur pied d'un réseau international des écoles de police francophones avec les pays d'Europe.

- Participation aux travaux des organisations et forums internationaux touchant les questions de sécurité relatives aux menaces non militaires.

PRIORITÉ

Favoriser une circulation fluide et sécuritaire des personnes et des marchandises à la frontière et renforcer la sécurité des infrastructures stratégiques du Québec :

PRINCIPALES ACTIONS

- Mise en place des infrastructures assurant la fluidité de la circulation aux abords des postes frontière de Lacolle, de Saint-Armand-de-Philipsburg, de Stanstead et d'Armstrong, notamment les voies dédiées *FAST/Express*.
- Programmes de formation et de soutien financier afin d'accroître l'accréditation des entreprises aux programmes de la frontière intelligente.
- Participation au *Canada–United States Cargo Security Project* sur la sécurisation des conteneurs intermodaux.
- Poursuite de l'implantation de la traçabilité agro-alimentaire.
- Sécurisation des infrastructures publiques d'énergie électrique et des approvisionnements du Québec en hydrocarbures.
- Collaboration avec les États-Unis et certains pays européens sur la sécurisation des systèmes informatiques publics et la protection des renseignements personnels.
- Renforcement de la vérification des documents d'identité émis par le Québec pour tenir compte de l'évolution des nouvelles normes nord-américaines.
- Développement de partenariats et renforcement des mesures de contrôle afin de combattre les phénomènes de criminalité liés à l'immigration.

OBJECTIF

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ ET LA CULTURE DU QUÉBEC

La révolution des technologies de l'information et des communications a entraîné une circulation sans précédent des idées et du savoir dans le monde. Pour le Québec, il s'agit d'un défi lancé à la pérennité du français comme langue internationale et au dynamisme des arts et de la culture. L'essor de plusieurs organismes artistiques et entreprises culturelles dépend étroitement de leur présence sur les marchés étrangers. Après des percées notoires aux États-Unis et en Europe, l'accès aux marchés se resserre. Les nouveaux dispositifs frontaliers font parfois obstacle à l'organisation des prestations à l'étranger et l'émission des visas et autres permis devient plus sévère, tandis que les contraintes fiscales s'accumulent, introduisant de nouvelles barrières que l'excellence et l'innovation ne surmontent pas toujours sans difficulté. Différents aspects de la culture font par ailleurs l'objet d'un nombre croissant d'instruments internationaux.

En matière d'identité et de culture, deux priorités sont mises de l'avant :

Appuyer la promotion et le rayonnement de la langue française dans le monde.

Développer les compétences et les instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger.

PRIORITÉ

Appuyer la promotion et le rayonnement de la langue française dans le monde :

PRINCIPALES ACTIONS

- Mise en valeur de l'expertise québécoise en matière linguistique et appui au développement de l'enseignement du français dans le monde.
- Participation aux groupes de travail et forums internationaux pour la mise en œuvre des orientations

issues du Sommet mondial sur la société de l'information et au nouveau Forum sur la gouvernance de l'Internet, notamment en matière de diversité linguistique.

- Participation aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) sur l'utilisation du français dans les technologies de l'information.

PRIORITÉ

Développer les compétences et les instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger :

PRINCIPALES ACTIONS

- Développement des indicateurs statistiques permettant de suivre l'évolution de l'action culturelle internationale du Québec.
- Mise en œuvre, en concertation avec les milieux artistiques et culturels, de stratégies permettant de planifier le déploiement de l'action culturelle du Québec en fonction des grands pôles géoculturels les plus porteurs dans le monde.
- Mise sur pied d'un système d'opérateurs et de mandataires internationaux, notamment en arts de la scène, visant à renforcer la présence collective des organismes artistiques et entreprises culturelles dans les salons, festivals et événements internationaux.
- Soutien financier aux milieux culturels pour développer leur expertise en matière de mise en marché internationale et de planification financière et pour accroître la circulation des organismes et des productions, notamment aux États-Unis.
- Hausse du soutien à la traduction, notamment en langues anglaise et espagnole.
- Mise en place d'une approche concertée en matière d'accueil d'artistes et d'organismes culturels dans un contexte de réciprocité.

OBJECTIF

CONTRIBUER À L'EFFORT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En matière d'aide internationale, le Québec ne fait pas partie des grands bailleurs de fonds internationaux. Néanmoins, il apporte sa contribution directe aux efforts de solidarité menés par les instances de la Francophonie et il intervient auprès de plusieurs pays en développement. Pour le Québec, cette pratique est la conséquence directe de son rôle sur la scène internationale. Promouvoir et défendre ses intérêts a comme corollaire l'obligation d'aider les partenaires avec lesquels il partage cet espace international. Dans les années à venir, le défi sera de cibler ses actions dans des domaines où il peut apporter un appui et une plus-value aux efforts de la communauté internationale.

Son action en matière de solidarité internationale sera désormais prioritairement dirigée dans les domaines suivants :

Orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance.

PRINCIPALES ACTIONS

- Révision des ententes internationales sur les droits de scolarité afin d'assurer un meilleur arrimage entre les besoins des pays et l'offre éducative québécoise, accroître le nombre d'étudiants des 2^e et 3^e cycles et associer plus étroitement les institutions d'enseignement à la gestion du programme.
- Appui aux villes québécoises qui interviennent dans les pays en développement, par l'entremise de l'Association internationale des maires francophones.
- Soutien au développement des systèmes éducatifs africains.

- Mise à disposition de l'expertise culturelle québécoise, notamment en matière de politiques publiques, de statistiques et de développement d'industries culturelles pour aider au développement du secteur culturel dans les pays en développement.
- Établissement de nouveaux modes de collaboration avec l'ACDI afin de faciliter la mise à disposition de l'expertise publique québécoise, en collaboration avec le Centre de valorisation internationale de l'expertise québécoise de l'ÉNAP.
- Mise en place d'un mécanisme de concertation avec les organismes de la société civile visant à accroître la portée de l'intervention québécoise en aide au développement.
- Création d'une unité d'intervention d'urgence par la Croix-Rouge en collaboration avec les experts du réseau de la santé du Québec pour accroître la capacité de réaction en matière d'urgence humanitaire.
- Confier au comité des mesures d'urgence de la Sécurité civile le mandat de coordonner, avec la collaboration du ministère des Relations internationales, l'intervention du Québec lors de catastrophes humanitaires.

LE DÉPLOIEMENT DE L'ACTION INTERNATIONALE DU QUÉBEC

Pour pouvoir se déployer, la Politique internationale doit dégager une vision claire des zones géographiques et des lieux où le Québec compte agir en priorité ; là où il entend développer ses alliances, exercer son influence et collaborer à l'élaboration de solutions internationales.

Pour identifier où et auprès de qui il entend mener son action internationale, le Québec doit lui-même se situer comme acteur international et prendre en compte les caractéristiques qui lui sont propres :

- **Sa position géographique au Nord-Est de l'Amérique.**
- **Son identité culturelle et linguistique, unique en Amérique.**
- **Sa structure économique, fortement dépendante des marchés extérieurs.**
- **Son statut d'État fédéré à l'intérieur du Canada.**

Ainsi, en tenant compte de ses intérêts, mais également des caractéristiques qui lui sont propres, la Politique internationale du Québec se déploiera d'abord à l'égard des deux pays stratégiques que sont les États-Unis et la France. Elle mettra dans un second temps sur les acquis de la présence active du Québec au sein de la Francophonie et sur sa participation aux travaux des organisations internationales lorsque ceux-ci concernent ses responsabilités. Elle s'appuiera ensuite sur des relations prioritaires en Europe, y compris avec les institutions européennes. Enfin, elle cherchera à développer certains marchés porteurs en Amérique et en Asie.

Dans cette perspective, le ministère des Relations internationales a procédé à une révision de ses services au Québec et élaboré un plan de redéploiement de ses ressources à l'étranger. Au siège, il renforcera sa capacité d'action auprès des organisations internationales de même que sa capacité d'analyse des enjeux économiques et de sécurité. À l'étranger, il redéploiera ses ressources en fonction des priorités de sa politique

et en concertation avec les ministères et organismes qui ont du personnel en poste dans le réseau. Ce plan de redéploiement prévoit des ajouts de ressources aux États-Unis (Washington, Atlanta et Los Angeles), en Europe (Allemagne et Italie), ainsi qu'en Chine, en Inde et au Brésil. En contrepartie, certains ajustements devront être apportés aux postes moins prioritaires.

La préparation du nouvel énoncé de politique internationale a montré que peu de secteurs de l'activité gouvernementale échappent aujourd'hui à la nécessité de tenir compte des dimensions internationales. Le rôle du ministère des Relations internationales est de s'assurer que les efforts convergent vers un certain nombre d'objectifs partagés. À cet égard, il devra coordonner la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental, en suivre l'évolution et faire rapport au gouvernement sur l'état d'avancement des travaux, les résultats obtenus et les suites à donner.

En ciblant un nombre limité de priorités, la politique internationale permet de dégager une vision de l'action à mener et facilite cette convergence des efforts et des ressources. Elle se veut un instrument de plus au service du développement du Québec.

SYNTHÈSE DES OBJECTIFS ET DES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU QUÉBEC

RENFORCER LA CAPACITÉ D'ACTION ET D'INFLUENCE DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS

1. Accroître la présence et l'action du Québec auprès des organisations internationales et lors des négociations internationales ou travaux touchant ses intérêts.
2. Intensifier les relations avec les décideurs politiques et économiques des pays, États fédérés ou régions avec lesquels le Québec partage des intérêts.

FAVORISER LA CROISSANCE ET LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC

3. Consolider et accroître les échanges économiques avec les États-Unis et l'Europe et les diversifier vers un certain nombre de marchés porteurs : le Mexique, le Japon, la Chine, l'Inde et le Brésil.
4. Mettre le savoir, l'innovation et l'éducation au cœur de l'action internationale du Québec.
5. Attirer davantage d'immigrants qualifiés et faciliter leur intégration à la vie économique.

CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DU QUÉBEC ET DU CONTINENT NORD-AMÉRICAIN

6. S'assurer d'un accès rapide et fiable à l'information stratégique et participer aux travaux des instances régionales et internationales sur les questions de sécurité non militaire.
7. Favoriser une circulation fluide et sécuritaire des personnes et des marchandises à la frontière et renforcer la sécurité des infrastructures stratégiques du Québec.

PROMOUVOIR L'IDENTITÉ ET LA CULTURE DU QUÉBEC

8. Appuyer la promotion et le rayonnement de la langue française dans le monde.
9. Développer les compétences et les instruments permettant de mieux planifier et organiser la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger.

CONTRIBUER À L'EFFORT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

10. Orienter la contribution du Québec en matière d'aide internationale vers la formation des ressources humaines et le développement des capacités de gouvernance.

Relations
internationales

Québec




BRILLER
AVEC LES MEILLEURS